

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée

Regional development and local space: Towards a localized regulation?

Desarrollo regional y espacio local: ¿hacia una regularización territorializada?

Juan-Luis Klein

Number 22 (62), Fall 1989

De l'espace pour le local

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034028ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034028ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Klein, J.-L. (1989). Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (22), 189–196.
<https://doi.org/10.7202/1034028ar>

Article abstract

The issue proposed in this article places local development within the context of post-Keynesian economic regulation implemented in industrial societies. The author exposes political and social territorialization and upholds that the new spaces which take shape at the local level (through state action, local powers, or social movements) are an intermediary sphere: an interface between the state and the individual, between the performing and the precarious economy, between the centres of development and the peripheral regions. These spaces are the centres of convergence—which is not to say of consensus—for social activists of differing ideologies as was once with the nation state. Surrounding these spaces are stable configurations of social interaction which permit a post-Keynesian management of the social sphere.

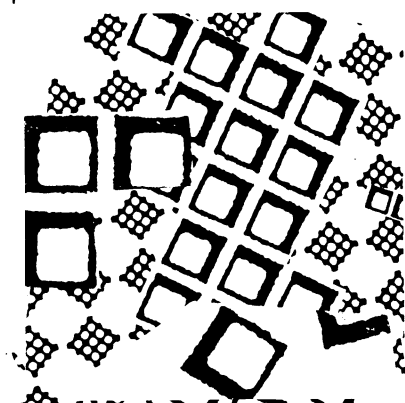
Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée

J.-L. Klein

Nous situerons le développement local dans le contexte du mode de régulation postkeynésienne qui s'implante dans les sociétés postindustrielles. Nous ferons une synthèse de ce nouveau mode de régulation, en insistant sur la « territorialisation » de la gestion des rapports sociaux. Nous ferons l'hypothèse que les nouveaux espaces de développement qui se configurent au niveau local, soient-ils découverts par l'État, par les pouvoirs locaux ou par les mouvements sociaux, constituent les nouveaux lieux de « convergence », ce qui ne veut pas dire de consensus, d'acteurs sociaux d'ancrage différent, tout comme le fut jadis l'État nation. En premier lieu nous analyserons le parcours du développement régional dans le contexte de la régulation keynésienne.

Nous soutiendrons que développement régional et État nation sont associés et constituent un aspect important de la dimension spatiale de ce mode de régulation. Cela explique l'émergence d'un discours critique qui prône le développement local et autonome. Ensuite, nous montrerons que la crise de la régulation keynésienne et de l'État nation place la problématique du développement local dans une situation ambiguë. Tout le monde s'en réclame, ce qui pose un problème de définition. Comment se définit le développement local ? Puis, en dernier lieu, nous soutiendrons que, malgré cette ambiguïté, ce qui importe, c'est que le local s'impose comme un référent social important, sans pour autant exclure les conflits sociaux. De cette façon, nous entendons

contribuer autant à la théorie de la régulation qu'à celle du développement local.



La prééminence de l'État nation : du développement régional au développement local

La notion de régulation s'est imposée comme un outil analytique très puissant pour expliquer

190

l'évolution, les transformations et le déploiement du capitalisme depuis la parution du célèbre ouvrage d'Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, en 1976. Par la suite, de nombreux travaux ont fait appel à cette notion et, comme le montrent Boyer (1986) et Delaunay (1986) dans deux rétrospectives critiques, leurs explications ne coïncident pas sur tous les points. Néanmoins, tous ces travaux confluent dans leur volonté d'expliquer ce qui constitue pour Aglietta (1982) le problème essentiel : comment une cohésion sociale peut-elle exister dans le déchirement des conflits qui caractérisent la société capitaliste ? Il en découle donc une théorie de la régulation qui se rapporte aux mécanismes, dispositifs et stratégies qui permettent la reproduction du capitalisme à travers ses contradictions (Lung, 1983).

En général, malgré des prises de position qui tendent à rejeter l'économisme, les auteurs qui s'inspirent de cette théorie insistent sur les régimes d'accumulation du capital. Or, il se développe progressivement une approche plus sociale, qui privilégie moins l'accumulation du capital que la gestion globale des rapports sociaux, en y associant le social et le politique, mais rarement l'espace. Dans cette perspective, Bélanger et Lévesque (1988) soutiennent que « la société doit être

pensée comme un ensemble complexe de rapports sociaux qui ont leur dynamique propre et qui cependant se constituent en configurations stables, régulières, dans la mesure où ils sont compatibles les uns avec les autres » ; cette compatibilité, ajoutent-ils, « ne peut être dérivée mécaniquement d'une logique centrale unique ».

La compréhension des mécanismes régulateurs passe donc nécessairement par l'étude de certains référents devenus « instruments régulateurs », capables de produire ces configurations stables de rapports sociaux. Leur puissance résulte de leur capacité de susciter l'adhésion de larges couches sociales et, partant, de se constituer en lieu de convergence pour des acteurs sociaux opposés. Dans le cadre de la régulation keynésienne, l'État nation constitue certainement un de ces référents. Autour de lui, certes avec des visions différentes et des objectifs divergents, mais en faisant de lui un enjeu commun, ont convergé l'ensemble des acteurs sociaux des sociétés occidentales pendant des décennies. L'État nation s'est érigé comme un instrument des plus mobilisateurs de la régulation keynésienne. La centralisation caractéristique de ce mode de gestion du social, le renforcement de l'administration gouvernementale qu'il engendre, ainsi que les divers nationalismes privilégiant l'État comme instrument de promotion nationale, en témoignent.

Or, paradoxalement, l'État nation se voit renforcé par un autre instrument propre à la régulation keynésienne : le développement régional. Il s'ensuit une conception de l'espace régional particulière à ce mode de régulation. Les exemples classiques de la « Tennessee Valley Authority » dans les années trente aux États-Unis, de la « Casa per il Mezzogiorno »

dans les années cinquante en Italie et du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec dans les années soixante au Québec, ainsi que l'application de la stratégie de développement polarisé à peu près partout dans le monde occidental (« développé » et « sous-développé ») dans les années soixante et soixante-dix, qui accompagnaient justement l'application des politiques keynésiennes, illustrent cette association entre le renforcement de l'État nation et le développement régional.

Il est donc possible de faire l'hypothèse que les diverses formes de ce qu'on appelle développement régional sont ancrées dans la régulation keynésienne de l'accumulation du capital et des rapports sociaux. D'ailleurs, la notion de développement régional elle-même date de cette époque. Comme l'explique Hamelin (1989), cette notion, de même que la plupart des dérivations opératives du mot région, apparaît dans la littérature pendant la deuxième partie du vingtième siècle, c'est-à-dire en même temps que s'affermait la régulation keynésienne.

La régulation keynésienne à l'échelle régionale a suivi plusieurs formules. Rappelons les notions de région-plan, région d'aménagement, région administrative et région polarisée. Ces notions véhiculent des conceptualisations opératives de l'espace, qui poursuivent des objectifs de modernisation, d'urbanisation et d'industrialisation des régions considérées comme en retard. Dans la plupart des cas, ce sont les régions rurales qui sont jugées telles. Bien que différentes sur le plan instrumental, toutes ces formules reposent sur la même stratégie de développement : la diffusion des modèles de production et de consommation propres aux régions centrales (Santos, 1973 ; Gore, 1984).

Cette stratégie répondait à des pressions de deux ordres. D'une part, les revendications sociales et économiques des classes sociales démunies, ainsi que les idéologies humanistes, amenaient les administrations gouvernementales à formuler des stratégies pour affronter les disparités sociales et spatiales. Il en résultait une préoccupation pour l'équilibre économique et la justice sociale. D'autre part, l'expansion du marché intérieur, aspect essentiel des politiques keynésiennes, impliquait l'intégration au marché des populations des régions périphériques, ce qui suscitait la déconcentration des industries et de l'administration gouvernementale, et la mise en place de politiques universelles de sécurité sociale.

Le développement régional devient donc partie intégrante du paradigme étatiste de la planification et de la mise en valeur des ressources humaines et physiques. Il en résulte une gestion du territoire conçue par l'administration gouvernementale selon une conception étatique du développement. Elle répond à des critères de spécialisation sectorielle. Selon cette conception, des régions optimalement spécialisées, procurant les meilleurs rendements de situation aux entreprises, accélèrent la croissance nationale, mesurée évidemment selon le produit intérieur.

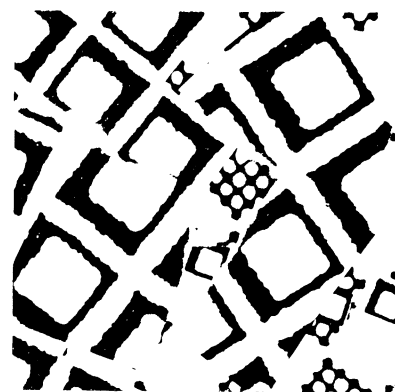
La région devient ainsi l'échelle privilégiée d'intervention de l'État dans la modernisation des modes de vie locaux et dans la planification de la croissance économique. Or, il s'agit d'un espace conçu selon des critères administratifs et politiques. Les critères administratifs sont ceux de la rationalité planificatrice, qui domine dans les différents ministères et institutions gouvernementales. Les critères politiques sont associés aux pressions des groupes sociaux sur les gouver-

nements. Dans tous les cas, les administrations étatiques découpent les territoires nationaux selon les besoins de la gestion centralisée des rapports sociaux. Les régions sont les pièces d'un puzzle dont le sens et l'intégration se trouvent dans l'État, dans l'État nation : ce sont des espaces contigus, isomorphes, euclidiens. Cette conception du développement régional ne manque pas de susciter un discours critique qui dénonce ses effets homogénéisants, déstructurants et marginalisateurs.

D'une part, des auteurs qui pourtant avaient expérimenté le développement régional de type keynésien, tels Friedmann et Stöhr (qui avaient appliqué la théorie du développement polarisé en Amérique latine pendant les années soixante-dix), changent leur fusil d'épaule et s'érigent en promoteurs de la stratégie de développement local après avoir constaté l'échec du développement centralisé (Friedmann, 1985; Stöhr et Taylor, 1981). D'autre part, dans certains territoires marginalisés par l'action étatique ou « périphérisés » par celle du capital, des citoyens se mobilisent pour défendre leur mode de vie. Poussés par le besoin de résister aux actions déstructurantes de l'administration étatique, menées souvent au nom du développement régional, ces mouvements sociaux prônent un mode de gestion du territoire qui oppose l'intégration horizontale et territoriale, la polyvalence et la participation à l'intégration sectorielle et verticale, à la spécialisation et à l'intensification de la division du travail qu'on essaie de leur imposer (Dionne et Klein, 1982). Il s'en dégage une vision alternative de l'intervention spatiale : le développement local. Dans cette perspective, le local n'est pas un instrument de gestion étatique du social, mais le

résultat de l'emprise des citoyens sur leurs espaces de vie (Weaver, 1984).

Cette nouvelle conception du local apparaît comme une réponse à la régulation keynésienne. Comme l'explique May (1986), des conceptions telles que développement « autonome », « endogène », « spontané », « auto-dépendant » ou « communautaire », associées aux acteurs locaux, sont opposées aux stratégies keynésiennes appliquées par l'administration étatique. Selon ces conceptions, l'espace ne résulte pas d'un découpage pour des fins administratives, mais de l'interaction entre les citoyens et leur environnement. Le plus important, c'est qu'on ne parle plus de « régional », mais de « local », c'est-à-dire d'espaces associés à des modes de vie et à des projets centrés sur les besoins des citoyens. Le local devient ainsi le symbole des « poches de liberté » voire des « espaces d'autonomie » associés aux identités et aux solidarités des citoyens. Le régional et le local s'affrontent dans une sorte de projection spatiale des conflits sociaux.



Crise de l'État nation : le local devient lieu d'ambiguïté

Jusque-là, la situation est claire. Dans le contexte de la régulation keynésienne, le discours gouvernemental fait la promotion des modèles centralisa-

192 teurs, et l'opposition à ces modèles se fait au nom du développement local. Cependant, avec la crise de la régulation keynésienne, l'utilisation de la notion de développement local devient ambiguë, car l'administration gouvernementale change de discours, s'adaptant aux nouveaux types de conflits qu'affronte la société capitaliste. Cela résulte du fait que l'espace national ne constitue plus un cadre efficace de convergence et de consensus. Autant dans les pays « développés » (Claval, 1986) que dans ceux qu'on dits « sous-développés » (Morales, 1986), la crise du concept d'État nation entraîne non seulement la crise des stratégies de développement régional, mais aussi le renforcement des systèmes sociaux localisés.

Si, jadis, les mécanismes keynésiens de régulation, tels le protectionnisme économique, les paiements de transfert, la « providentialité » de l'État et les investissements public, donnaient à l'État nation un rôle prééminent dans l'établissement d'une cohérence entre la sphère de la production et celle de la reproduction, ces mécanismes ont perdu de leur efficacité, et des responsabilités assumées par l'État nation sont transférées à des structures tantôt supranationales (libre-échange, accords du GATT, Banque mondiale, etc.), pour ce qui est de la régulation de la

sphère économique, tantôt infra-nationales (structures d'aménagement et de concertation, corporations locales de promotion, institutions paragouvernementales, conseils régionaux, etc.), pour ce qui est de la gestion du social. La sphère économique se mondialise alors que celle du social se localise. La gestion nationale de la sphère économique a donc été remplacée par une gestion au moins continentale, alors que les espaces locaux semblent plus appropriés à la gestion du social (Klein, 1988).

Pendant les années quatre-vingt, la consigne du développement local s'est imposée, autant dans les administrations étatiques que dans les institutions locales représentatives de la société civile, mais elle prend dans chaque cas des sens différents. Ainsi, dans l'actualité, des projets divergents, voire opposés, sont véhiculés au nom du développement local, de l'autonomie et du retrait de l'État. Deux approches polarisent les tendances dominantes en cette matière.

Il y a, d'une part, une approche néoconservatrice qui consiste à dissocier la « sphère politique » de la « sphère sociale ou non politique », dans le but d'alléger le fardeau financier que les programmes sociaux représentent pour l'État et de faire assumer les coûts de l'autonomie du développement à la société civile, c'est-à-dire, par exemple, aux institutions locales, à la famille ou aux associations volontaires. Cela équivaut à une sorte de privatisation du développement local. Une deuxième approche, plus radicale, prône aussi un certain retrait de l'État, mais dans un but différent. Ce qui est visé, c'est la configuration d'espaces d'autonomie où puissent s'affirmer des solidarités territoriales et des référents identitaires (Klein et Tremblay, 1989). Cette

deuxième approche est basée sur la latéralisation des rapports sociaux (Offe, 1985; Bélanger, 1989).

Le problème ne se pose donc plus de la même façon que pendant la régulation keynésienne. Jadis, l'administration étatique appliquait une approche centralisatrice associée au développement régional et le discours alternatif prônait une démarche décentralisatrice et mettait de l'avant le développement local. Aujourd'hui, le discours dominant a changé et le développement local tout comme l'autonomie du local y ont été intégrés.



Le local à la rescousse : vers une régulation territorialisée

Le local s'impose comme un niveau important de régulation du social, dans le contexte du remplacement de l'instrument de régulation « État nation ». Le pouvoir se disperse et des niveaux inférieurs de l'État, ainsi que des institutions de la société civile, assument des fonctions régulatrices de plus en plus importantes. Au Québec, l'établissement de structures de concertation à l'échelle régionale témoigne de la réorganisation de l'administration locale et d'une certaine territorialisation de la gestion étatique. L'État se redéploie. Ainsi, la gestion locale des rapports sociaux se modifie tout en devenant de plus en plus importante dans la

gestion du social dans son ensemble (Klein et Gagnon, 1989).

La plupart des auteurs qui ont expliqué les aspects territoriaux de la crise de la régulation postkeynésienne ont privilégié les grands espaces (ex. Harvey et Scott, 1988). En général, leurs études portent sur les régimes d'accumulation du capital et insistent sur la flexibilité de ceux-ci. Or, les quelques études qui portent sur la gestion postkeynésienne des rapports sociaux à l'échelle locale s'accordent aussi sur une sorte de flexibilité. Au régime d'accumulation flexible semble s'articuler un mode flexible de gestion des rapports sociaux.

Un numéro récent de la RIAC qui confronte les modifications apportées à la gestion du social au Québec et en France montre que l'État perd son rôle prépondérant et que les solidarités primaires et communautaires prennent le relais (Hamel, Manseau et Saez, 1988). Il s'établit une gestion combinée du social. D'une part, les dispositifs centraux de l'administration étatique conservent leur fonction d'encadrement par des moyens administratifs et financiers, mais la responsabilité d'établir des consensus est transférée aux sociétés locales. L'action de l'État est encore primordiale, mais elle est impuissante à « produire du sens ». Ce sont les mouvements de la société civile et, faisons-nous l'hypothèse, les institutions locales et régionales qui assurent cette fonction.

Le nouveau modèle intègre les sociétés locales à la fonction régulatrice mais, contrairement au modèle keynésien, ne nie pas leur autonomie. Le Welfare State est remplacé par une « gestion associée du social » (Maurel, 1988). La gestion du social prend une forme mixte, où coexistent des mécanismes anciens et nouveaux, où convergent l'État et la société civile, dans une démarche

associée : l'un fournit l'encadrement, l'autre produit le sens. La société civile est appelée à assumer des fonctions nouvelles dans la gestion du social tout en jouissant de nouvelles marges de liberté et d'autonomie.

Une recherche récente menée dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean, région périphérique du Québec, montre que la coexistence de l'autonomie et de l'encadrement constitue une caractéristique importante du mode postkeynésien de régulation (Klein et Gagnon, 1989). Cette coexistence a moins un « effet de tiraillement » qu'un effet structurant d'un nouvel espace de régulation. L'autonomie et la dépendance ne semblent pas contradictoires dans le contexte du capitalisme postkeynésien. Le transfert de certaines responsabilités depuis les paliers centraux de l'État vers la société civile localisée constitue un aspect majeur de ce que nous appelons « régulation territorialisée ».

La territorialisation de la gestion des rapports sociaux n'implique pas que les divergences sociales soient effacées. Certes, la stratégie de la concertation, qui s'impose d'ailleurs, prône une sorte d'extra-socialité de la région. Les différences sociales sont exclues sous le prétexte des proximités territoriales. Mais l'adoption du cadre régional de gestion du social permet de reposer les conflits, sans les exclure. Dans ce cas, les conflits sont ancrés dans le territoire et l'enjeu n'est pas la gestion efficace du social mais le contrôle local du développement. Rappelons les deux approches théoriques qui polarisent les tenants du contrôle local du développement.

1) La première, plutôt économique, met de l'avant le rôle de la technologie comme facteur de renversement des rapports entre

les acteurs locaux. C'est dans ce contexte qu'est formulée la théorie de l'organisation territoriale de la technologie (Gilly, 1987). On fait l'hypothèse que plus le niveau technologique d'une entreprise est élevé plus elle valorise les propriétés de son environnement. Ici, l'environnement apparaît sous un nouvel angle : l'aspect organisationnel (les institutions publiques, parapubliques et privées et les associations). Cette théorie vise à produire un système productif local dont la spatialité résulte de l'ensemble des articulations qui se nouent entre recherche scientifique et réalisation technologique. Les rapports institutionnels y sont aussi importants que les rapports personnels. Le but est de contrer les effets marginalisateurs de la dualisation économique et sociale et de mieux intégrer le local au marché mondial.

2) La deuxième approche du développement local est celle que l'on appelle « développement par en bas ». Elle vise à promouvoir un processus intégral qui donne toutes les opportunités aux individus, groupes sociaux et communautés locales, et mobilise l'ensemble des capacités et des ressources pour le bénéfice de la communauté en termes sociaux, économiques et politiques (Dionne, 1989). Cette approche prône la mise en valeur intégrée des ressources humaines et physiques. Les ressources sont un capital et non un revenu. Elle privilégie les besoins de la base, l'échelle humaine, les ressources locales, ainsi qu'une technologie appropriée plutôt qu'élevée. Dans ce cas la marginalisation est vue plutôt comme un effet positif.

Dans tous les cas, il s'est établi un consensus sur la pertinence de la territorialisation de la gestion du social, ce qui implique une vision horizontale des rapports sociaux. Le local semble

194 s'imposer comme un référent majeur autour duquel s'articulent de nouvelles configurations stables de rapports sociaux. Il s'impose comme un des « espaces du politique » : le territoire devient projet pour les divers acteurs sociaux, tout en structurant les rapports de pouvoir entre les acteurs de la société civile et entre celle-ci et l'État. Et tout l'enjeu est là, dans le contrôle des représentations identitaires qui résultent du renforcement de l'espace local comme structure de régulation, en remplacement de l'État nation.

L'établissement de dispositifs locaux de régulation est vécu différemment par les divers acteurs. Les entreprises, l'État et les acteurs locaux n'ont pas la même territorialité, ce qui entraîne des visions différentes de ce qu'est le local aux plans social et spatial. Le choix d'un cadre institutionnel et d'un cadre territorial pose l'espace au centre d'un enjeu de pouvoir. Les gouvernements essaient d'instituer des espaces d'appartenance à partir de symboles imposés, alors que les groupes sociaux ancrés localement établissent des réseaux sur la base de projets sociaux et économiques. Ces deux démarches impliquent des découpages et les échelles, tout en étant locales, ne coïncident pas toujours. En fait, ce sont des

conceptions différentes du local qui s'affrontent.

Le local est vu par les stratégies gouvernementales comme un lieu de concertation entre des acteurs sociaux qui ont des intérêts différents. Mais la réalité démontre que cette convergence spatiale, loin d'effacer les conflits sociaux et les hiérarchies sociales, les repose sur un autre plan, le plan spatial (Brassard, 1987). La concertation implique le choix d'un découpage spatial qui détermine son cadre territorial. Or, un tel choix n'est pas neutre et peut aider à imposer l'hégémonie de certaines classes sociales.

Le local constitue donc une échelle de la régulation que plusieurs auteurs ont associée au pouvoir municipal (communal), mais à tort. Les entreprises, les institutions paraétatiques, les organisations sociales et économiques, les mouvements sociaux, constituent aussi l'espace local. Il importe d'insister particulièrement sur les mouvements sociaux, qui nous apparaissent comme un facteur dynamisateur de la politique régionale et rénovateur du développement local. Les activités culturelles et récréatives, le respect de l'environnement et du patrimoine, les services aux populations démunies, la qualité de la vie, constituent autant d'objets de préoccupation qui s'imposent comme des préalables à tout développement local durable, en bonne partie grâce à la pression et à l'intervention des mouvements sociaux (Gagnon, 1985). La mise en valeur du patrimoine pour l'utilisation récréo-touristique, pour la conservation ou pour l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens est souvent orientée par leur intervention. C'est ainsi que les mouvements sociaux deviennent un contre-courant qui découpe le territoire de façon spécifique.

Conclusion

Dans le contexte de la régulation localisée, la responsabilité d'établir des consensus est transférée aux sociétés locales, l'instrument État nation n'étant plus assez mobilisateur pour les produire à l'échelle nationale. Celle-ci s'avère inefficace pour produire ces configurations stables de rapports sociaux qui permettent la reproduction du capitalisme malgré les contradictions et les conflits : c'est le local qui devient l'échelle appropriée pour cette fonction. Cependant, il ne faut pas conclure que la fonction du local se limite à la légitimation d'un modèle imposé, comme c'était le cas des organismes régionaux sous le mode de régulation keynésien (je pense aux conseils régionaux de développement, ou CRD, établis dans les régions du Québec, par exemple). L'État et la société civile convergent dans une démarche associée, mais sans entretenir des rapports mécanistes. Il s'établit une certaine compatibilité entre des tendances divergentes qui ne dérivent pas mécaniquement d'une logique centrale unique.

Dans cette perspective, le choix d'une échelle appropriée, c'est-à-dire l'établissement du cadre spatial du développement local, est au centre du problème qui se pose aux acteurs sociaux. Un cadre spatial trop vaste, comme c'est le cas des régions administratives au Québec, étouffe les dynamismes locaux, parce qu'il oblige des acteurs à choisir entre un trop grand nombre de priorités dont plusieurs ne les concernent pas directement. C'est la stratégie de la concertation. Une liste de problèmes est élaborée. Ensuite, par un processus de consultation où la participation est importante mais diluée, la liste des priorités est établie en fonction du poids social ou quantitatif de ceux qui subissent ces

problèmes. Dans ce contexte, la concertation reproduit la dynamique concentratrice mais à une échelle régionale. Par contre, une démarche plus fine amène à choisir une échelle de gestion qui correspond aux systèmes sociaux localisés, ce qui permet la correspondance entre les espaces de gestion politique et les espaces de la gestion du social (Lévy, 1989).

Ainsi, la convergence des acteurs sociaux sur la pertinence du niveau local comme espace primordial de gestion du développement n'équivaut pas nécessairement à l'évacuation des conflits sociaux. La régulation se localise dans le sens d'une convergence des acteurs sociaux locaux autour d'un niveau de gestion du social, mais ceux-ci ne partagent pas le même projet social. Certes, la différence, l'autonomie, les solidarités ont maintenant droit de cité, mais qu'en faire? Assumer les frais de la privatisation? Dans ce cas le désengagement de l'État et l'autonomie du local conduiraient à la dualisation spatiale, c'est-à-dire à l'établissement de « citoyennetés » de plusieurs classes. D'un autre point de vue, il existe la perspective des consensus locaux autour du contrôle local du développement.

Mais attention, cela ne devrait pas nous amener à prôner un développement à la mesure des ressources financières locales. Celles-ci sont trop faibles, à cause de la concentration financière inhérente au développement inégal du capitalisme (qui n'est peut-être plus à la mode mais qui demeure une réalité) et de la centralisation propre à la régulation keynésienne. Ce qui s'impose plutôt dans le cadre de cette perspective, c'est la maîtrise locale du développement, c'est-à-dire l'établissement de mécanismes permettant aux acteurs locaux de gérer leur développe-

ment de façon à faire les meilleurs choix par rapport à la qualité de la vie des citoyens, mais aussi de redresser les effets du développement inégal. Car, s'il est vrai que tous les espaces sont locaux, certains sont plus locaux que d'autres!

Juan-Luis Klein
Groupe de recherche et
intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

Bibliographie

- AGLIETTA, M. 1982. *Régulation et crises du capitalisme*. Paris, Calmann-Lévy, 2^e édition (1^{re} édition, 1976).
- BÉLANGER, P.R. 1989. « Développement local et latéralisation du social : la contribution des mouvements sociaux », dans GAGNON et autres : 71-82.
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE. 1988. « Une forme mouvementée de gestion du social : les CLSC », *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59.
- BOYER, R. 1986. *La Théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris, La Découverte.
- BRASSARD, M.J. 1987. *Les Acteurs de la concertation : un enjeu de l'État*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, thèse de maîtrise en Études régionales.
- CLAVAL, P. 1986. « Les idéologies spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, 29, 77 : 261-269.
- DELAUNAY, J.C. 1986. « Questions posées à la théorie dite de la régulation monopoliste », *Économies et sociétés*, numéro sur les nations et les systèmes productifs : 209-231.
- DIONNE, H. 1989. « Le développement local villageois comme projet de société », dans GAGNON et autres : 333-349.
- DIONNE H. et J.-L. KLEIN. 1982. « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions économiques*, 8 : 80-85.
- FRIEDMAN, J. 1985. « Auto-développement ou auto-dépendance », dans M. BOISVERT et P. HAMEL, éd. *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal, Université de Montréal, Faculté d'aménagement : 289-300.
- GAGNON, C. 1985. *Pratiques écologistes et développement alternatif en Sagamie*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, thèse de maîtrise en Études régionales.

- 196 GAGNON C., J.-L. KLEIN, M. TREMBLAY et P.-A. TREMBLAY, éd. *Le Local en mouvement*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.
- GILLY, J.-P. 1987. « Innovation et territoire : pour une approche meso-économique des technopôles », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5 : 785-794.
- GORE, C. 1984. *Regions in Question*. Londres et New York, Methuen.
- HAMEL, P., H. MANSEAU et G. SAEZ. 1988. « Repenser les solidarités étatiques », *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59 : 3-6.
- HAMELIN, L.-E. 1989. *Notion et vocabulaire du mot région*. Communication présentée au congrès annuel de l'Association canadienne des géographes, Université du Québec à Chicoutimi, mai.
- HARVEY, D. et A. SCOTT. 1988. « La pratique de la géographie humaine : théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible », *Cahiers de géographie du Québec*, 32, 87 : 291-302.
- KLEIN, J.-L. 1988. « Les enjeux territoriaux dans la société de l'après-crise : un défi pour la géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, 32, 87 : 303-311.
- KLEIN, J.-L. et C. GAGNON. 1989. *Le Social apprivoisé*. Hull, Asticou (sous presse).
- KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY. 1989. « Les mouvements sociaux et leurs espaces d'autonomie : le local renouvelé », *Nouvelles politiques sociales* (sous presse).
- LÉVY, J. 1989. « Quel espace pour la démocratie urbaine ? », dans GAGNON et autres : 313-331.
- LUNG, Y. 1983. « Régimes d'accumulation et dynamiques spatiales », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3 : 441-457.
- MAUREL, E. 1988. « Où va l'action sociale ? », *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59 : 75-81.
- MAY, N. 1986. « Constitution d'un regard : fordisme et localisme », *Les Annales de la recherche urbaine*, 29 : 5-12.
- MORALES, M. 1986. « Crisis del Estado Nacional : Los problemas fronterizos en Centroamerica », *Estudios sociales centroamericanos* : 33-45.
- OFFE, C. 1985. « New social movements: Challenging the boundaries of institutional politics », *Social Research*, 52,4 : 817-868.
- SANTOS, M. 1973. *L'Espace partagé*. Paris.
- STÖHR, W. et D.R.F. TAYLOR, éd. 1981. *Development from Above or from Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. Chichester, John Wiley et Sons.
- WEAVER, C. 1984. *Regional Development and the Local Community: Planning, Politics and Social Context*. Chichester, John Wiley et Sons.